

Le bulletin



"Sport

Deux terrains synthétiques mis à disposition de la population

Le Tour de Romandie fait escale à Bulle



2

"Espaces verts

Présentation du projet d'aménagement des Parcs et Jardins de la cité



3

"Jeunesse

La permanence emploi au service des jeunes

Bulle a engagé une nouvelle travailleuse sociale hors murs



4

"Aménagement

6 | Mieux gérer le trafic et encourager la mobilité douce

7 | Le plan de mobilité douce



6 - 8

"PAL

Mieux valoriser le centre-ville



5

"Bulle verte

Eclairage public: le bilan



9

"Actualités

10 | Informations culturelles

10 | Avec ParkNow, payer son parking avec son mobile



10 - 11

"Magazine

Présentation du premier chargé de communication de la ville



12



Editorial

Jacques Morand, syndic de Bulle

Chers Bullois, chères Bulloises,

Le nouveau Conseil communal est au travail depuis la mi-avril de cette année. C'est une équipe très motivée qui s'est plongée avec détermination dans les nombreux gros dossiers qui sont sur la table de l'Exécutif. L'ambiance au sein du collège est excellente, chacun et chacune ayant très vite trouvé sa place. L'approbation sans heurt du budget 2017 est un signe tangible de cette bonne atmosphère, même si les perspectives financières à l'horizon 2019 ne sont pas réjouissantes.

L'un des dossiers centraux concerne l'aménagement du territoire. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), les réflexions que nous menons au niveau local sont aujourd'hui bloquées, dans l'attente de la validation du Plan directeur cantonal. Ce moratoire court jusqu'en 2019 et laisse notre commune, mais aussi l'ensemble du district, dans l'expectative pour façonner son territoire.

Le développement immobilier et économique, la question de nouveaux parkings souterrains, la gestion de la circulation et du trafic, la réfection de nos routes et bien d'autres projets encore dépendent effectivement de lois et de règlements cantonaux ou fédéraux que nous devons respecter. Vous l'aurez compris, la capacité décisionnelle du politique au niveau de la commune s'en trouve réduite, alors que, parfois, le bon sens citoyen pourrait faire avancer les projets dans la bonne direction.

Pour trouver de nouvelles pistes et projeter notre ville dans le futur, les membres du Conseil communal vont se réunir pour une première journée au vert, en janvier, afin de définir des priorités et de se doter d'une vision générale pour le développement de la cité. Ils rencontreront également la commission d'aménagement en mars, afin d'échanger sur l'ensemble des questions importantes du développement territorial et de la gestion du trafic qui va encore augmenter ces prochaines années.

L'ensemble du Conseil communal vous souhaite d'excellentes fêtes et vous présente ses vœux les plus sincères pour la nouvelle année qui arrive à grands pas.

"Bulle à découvrir

• LE KIOSQUE À MUSIQUE (1907)

Le kiosque, réalisé à l'initiative du Corps de musique de la ville, fut inauguré en 1907. Il se trouve sur la place où se tient tous les jeudis le marché de Bulle, une tradition commerçante qui remonte au Moyen Age.

www.la-gruyere.ch/fr/bulle-a-parcourir



impressum



ÉCRIVEZ-NOUS!
Ville de Bulle | Le bulletin
Grand-Rue 7
Case postale 32
1630 Bulle
bulletin@commune.bulle.ch

ÉDITION
Ville de Bulle
Grand-Rue 7 | C.P. 32
1630 Bulle

CONCEPTION | RÉALISATION
16a communication
Case postale 284
1630 Bulle

CORRECTION
Glassonprint

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
16a communication

TIRAGE
10 500 exemplaires

"Sport

Zone sportive de Bouleyres

Deux terrains synthétiques ont été mis à disposition des clubs de football et de football américain.



71^e Tour de Romandie

La prochaine édition du Tour de Romandie s'arrêtera à Bulle le 27 avril 2017. Le peloton effectuera une boucle en Gruyère et un premier passage sur la ligne à Bulle, avant une arrivée prévue devant Espace Gruyère entre 16 h 30 et 17 h.



Zone sportive de Bouleyres: deux terrains de football synthétiques mis à disposition des clubs

Les clubs de football de Bulle et La Tour-Le Pâquier ainsi que le club de football américain les Southern Fribourg United Phénix disposent désormais d'un espace synthétique avec trois aires de jeux délimitées pour la pratique de leur sport respectif. Cette nouvelle infrastructure à 2,8 millions de francs permettra aux équipes de s'entraîner en hiver. Le crédit prévoit également l'agrandissement du parking situé le long du centre de tennis et de la salle d'escalade Laniac ainsi qu'un chemin de liaison vers les terrains.

Phénix depuis le 30 septembre, ce nouvel espace – avec un déneigement facilité par rapport à un terrain naturel – a été construit sur la zone sportive de Bouleyres. Les écoles pourront également l'utiliser en fonction des disponibilités.

Pour rappel, lors du Conseil général d'avril 2013, le Conseil communal a répondu à un postulat qui demandait d'analyser le besoin, la faisabilité ainsi que l'opportunité de doter la zone de Bouleyres de deux terrains de football supplémentaires en gazon synthétique. En décembre 2013, le Conseil communal a présenté au Conseil général le résultat du mandat d'études parallèles (MEP) de la zone sportive de Bouleyres et a notamment indiqué qu'il souhaitait concrétiser la première étape du masterplan avec la réalisation d'un terrain synthétique.

Le Conseil communal a alors approché l'Office fédéral du sport (OFS-PO) de Macolin pour une analyse des besoins au regard des effectifs et du nombre d'équipes des deux clubs de football, soit vingt-cinq équipes au FC Bulle et quatorze au FC La Tour-Le Pâquier. Alors que nous disposons aujourd'hui de sept terrains de football naturels sur le territoire communal, dont un dédié au public, selon leur conclusion, les clubs pourraient avoir besoin soit de quatre terrains naturels et deux autres en synthétique soit



de cinq terrains naturels, dont un avec drainage et un éclairage, ainsi qu'un autre en synthétique. C'est la solution du terrain synthétique – avec trois espaces de jeu – qui a finalement été retenue sur les terrains 3 et 4, afin de répondre aux besoins des clubs. Un terrain synthétique coûte trois fois plus cher à

l'investissement qu'un terrain naturel. Pourtant l'expérience démontre que ce type de surface, malgré un coût initial important, se révèle intéressant à moyen terme, même en considérant le renouvellement du tapis, approximativement tous les 15 ans. Le coût d'entretien par heure d'un terrain synthétique est

notamment nettement moins cher que pour une surface naturelle. En effet, une surface de jeu en synthétique permet de multiplier par trois les heures d'utilisation selon l'altitude et l'enneigement, ce qui correspond à 1500 heures d'utilisation par année contre 500 heures sur un terrain naturel.

Bulle: ville étape du 71^e Tour de Romandie

Cyclisme sur route

Le 27 avril 2017, le Tour de Romandie fait étape à Bulle. Un comité d'organisation de 10 personnes prépare l'arrivée du peloton professionnel, qui se déroulera devant Espace Gruyère, entre 16 h 30 et 17 h, après une première boucle qui emmènera les cyclistes à Riaz, Echallens, Corbières et Broc. Des restrictions de circulation et de stationnement seront annoncées à la population et aux riverains dans les meilleurs délais par le comité d'organisation.

Le Tour de Romandie 2017 débutera à Aigle et se terminera à Lausanne. Les autres villes

étapes sont Payerne et Leysin avec Champéry ainsi que Domdidier. «Avec le comité, nous avons à cœur de travailler pour que cet événement soit celui de tous les habitants et que chacun prenne du plaisir à vivre cette journée. Accueillir le Tour de Romandie, c'est aussi l'occasion de placer notre ville au cœur de l'actualité, de mettre en avant les atouts de notre région et de rappeler notre volonté d'encourager le sport» se réjouit la conseillère communale en charge des sports, Johanna Gapany, présidente du comité d'organisation.

Plusieurs animations – notamment en lien avec les écoles – seront organisées avant le 27 avril, jour

de l'arrivée du peloton. Concours de dessins, parcours à vélo et petites compétitions sur deux-roues permettront aux jeunes Bulloises et Bullois de se familiariser avec ce sport. Le jour de l'arrivée, le village du Tour installera ses quartiers sur la place des Albergues avec la caravane du Tour et l'espace VIP. Des bars et des stands permettront à la population de se restaurer et de passer un bon moment en attendant l'arrivée des cyclistes. Pour les riverains plus particulièrement, toutes les informations seront transmises à propos de la fermeture des zones concernées. Quant à la circulation en Gruyère, une information à la population concernant les limitations de circulation sur le parcours

des coureurs et de stationnement sera donnée par le comité d'organisation. Il est notamment nécessaire de s'assurer que l'arrivée du peloton se fasse dans des conditions optimales pour le spectacle sportif, la sécurité des coureurs et du public, les images TV, et le travail de tous les secteurs amenés à suivre la course. La largeur des voies, la possibilité d'aménager des parkings, la configuration des derniers virages: tous ces éléments sont pris en considération pour donner le feu vert définitif.

Cet événement est une occasion de faire connaître Bulle au-delà de nos frontières pour inciter de nombreux curieux à s'y arrêter. Le comité travaille d'ailleurs, dans

ce sens, en collaboration avec la Gruyère Tourisme, car il ne faut pas oublier que l'épreuve est retransmise sur 170 télévisions internationales.

Un tel événement représente également un coût. Les principaux postes sont les droits d'étape dus à l'organisateur du Tour de Romandie, la location d'Espace Gruyère, les infrastructures et l'énergie, pour un budget se situant entre 80 000 et 90 000 francs. Ce budget est couvert par le soutien de la Ville, des sponsors privés, des dons, des prestations offertes, ainsi qu'un repas de soutien qui aura lieu, à Espace Gruyère, le même jour que la course, à midi.

"Espaces verts

Un poumon de verdure au cœur de Bulle

Le projet des Parcs et Jardins de la cité va bouleverser le paysage du centre-ville de Bulle, en offrant à la population un vaste réseau de jardins à proximité du Musée gruérien, du château, de l'ancien Institut Sainte-Croix et des écoles de la Condémine.



Aménagement: les Parcs et Jardins de la cité, des espaces verts au cœur de la ville

Le bureau ASP Landschaftsarchitekten a remporté le concours pour réaliser les Parcs et Jardins de la cité qui comprennent le jardin de Notre-Dame-de-Compassion, le jardin de l'ancien Institut Sainte-Croix, les douves du château, l'espace extérieur du Musée gruérien ainsi que le parc du Cabalet.

L'Institut Sainte-Croix, ancienne école pour jeunes filles, est devenu récemment propriété de la ville. Celle-ci entend affecter le bâtiment à des usages publics et ouvrir le vaste jardin adjacent à la population. Simultanément, le jardin de Notre-Dame-de-Compassion – ancien couvent des pères capucins – actuellement propriété de la paroisse, se destine également à des usages publics restant à définir.

Les douves du château, l'espace extérieur du Musée gruérien, le parc du Cabalet, le jardin des Capucins et le jardin de l'Institut Sainte-Croix constituent ainsi un vaste ensemble de parcs et jardins au cœur de la ville. La commune

de Bulle avec la paroisse de Bulle et La Tour-de-Trême a décidé de valoriser ces espaces, afin de les relier entre eux et de les mettre à disposition de la population.

Cinq bureaux d'architecte-paysagiste ont été mandatés pour établir des propositions pour la première phase du projet. Ces bureaux ont ainsi fait des propositions d'aménagement pour ces espaces, mais également pour les zones connexes, notamment sur la rue de la Condémine.

Les autorités ont choisi de procéder par mandats d'étude parallèles (MEP) afin de déterminer la valorisation publique de cet espace. Le but est d'obtenir un projet d'aménagement de parc public comprenant des secteurs aux enjeux différents. Les MEP se déroulent en deux phases. Une suite de mandats, en particulier pour la réalisation des jardins de l'Institut Sainte-Croix et des Capucins, sera attribuée au lauréat, sous réserve de l'approbation des crédits d'in-

Le projet lauréat rétablit des géométries simples et claires qui façonnent les espaces et les circulations.

vestissements. A l'issue du processus, le jury a recommandé au maître d'ouvrage le projet du bureau ASP Landschaftsarchitekten.

DESCRIPTION DU PROJET LAURÉAT

Le projet du lauréat s'appuie sur une lecture historique afin de rétablir des géométries simples et claires qui façonnent les espaces et les circulations piétonnes. L'entrée aux douves et au château se fait par un espace minéral en continuité avec la place du Marché.

Le chemin existant dans les douves est modifié. Il s'appuie sur le mur du cimetière, ce qui permet de reconstituer partiellement les douves. Le chemin conduit ainsi en pente douce au musée. Son parvis se trouve au cœur du parc du Cabalet, bordé par un bassin, le musée et des espaces engazonnés. Le bassin permet d'articuler la place avec la vaste pelouse, encadrée de circulations rectilignes.

Le jardin des Capucins conserve sa structure originelle. La partie haute demeure un espace restreint et de calme, l'*Hortus conclusus*. Les auteurs percent le mur existant de la rue de la Condémine afin d'y aménager un accès et proposent un plantage dans la partie basse du jardin de Sainte-Croix. Dans cet espace se développe un jardin botanique. La partie haute étant des-

tinée à accueillir des événements divers, il est légèrement équipé et propose une partie minérale et une partie végétale.

Le style «baroque» du jardin du préfet est maintenu et étendu. Hors des circulations majeures, mais en bordure de celles-ci, il garde un caractère introverti tout en étant fortement ouvert sur le paysage, avec son seul accès, discret, depuis les douves.

Considérant les murs le long de la rue de la Condémine comme un fil conducteur du projet, différentes interventions sur ceux-ci sont proposées (fenêtres, dégagement des haies), ainsi qu'un dispositif de signalétique (bande pavée au sol délimitant l'ensemble, panneaux explicatifs). Le long de la rue de la Condémine, la végétation existante dans les jardins est restructurée afin de privilégier des séquences et orienter des vues (bosquets perpendiculaires à la rue).

CE QUE LE JURY EN A PENSÉ

La composition générale du secteur «parc du Cabalet - parvis du musée» est bien résolue. La reprise du mur du cimetière et de sa géométrie, le nouveau bassin fermant la place du musée ainsi que l'apparente simplicité du tout offrent au projet une assise solide et cohérente. La composition des jar-

Le long de la rue de la Condémine, la végétation existante dans les jardins est restructurée afin de privilégier des séquences et orienter des vues.

dins des Capucins et de Sainte-Croix est en adéquation avec le site et génère des ambiances appropriées.

SAINTE-CROIX EN TRANSFORMATION

Rappelons également que l'Institut Sainte-Croix est aussi en transformation. L'association de la Résidence du Marché, créée à cet effet par le Centre de formation professionnelle et sociale du Château de Seedorf, s'engage à gérer et à financer l'exploitation de 27 hébergements pour 30 à 32 résidents du troisième âge, vivant seuls ou en couple, et d'un restaurant-caféteria de 80 places ouvert au public. L'offre d'appartements s'inscrit dans le concept Senior+ et n'est pas médicalisée. Toutes les prestations de restauration, d'entretien et d'accompagnement seront fournies par du personnel du Centre de formation professionnelle et sociale du Château de Seedorf.

CONCEPT GÉNÉRAL

A Végétation

B Liaisons pédestres

C Mur de ceinture

Périmètre de réflexion

Nouvelle liaison

Périmètre de projet

Jardin privé

1 Musée gruérien

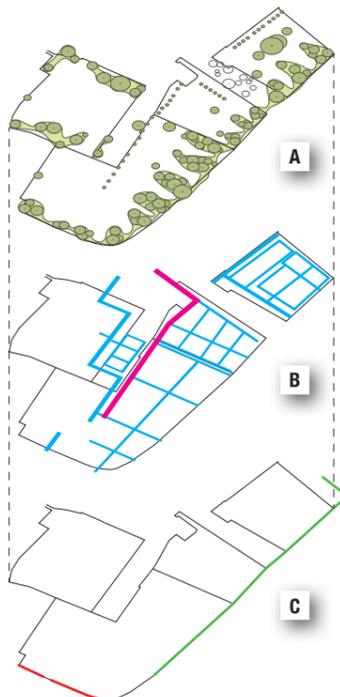
2 Parc du Cabalet

3 Jardin du préfet

4 Château et douves

5 Ancien couvent des pères capucins

6 Institut Sainte-Croix



"Jeunesse

La permanence emploi au service des jeunes

Dans le cadre de la Bulle professionnelle, le Service de la jeunesse développe la permanence emploi pour aider les jeunes à trouver un stage, une place d'apprentissage ou un emploi.



Une nouvelle travailleuse sociale hors murs

Alexandra Cotting est la nouvelle travailleuse sociale hors murs de la ville de Bulle. Engagée à 50%, elle fera équipe avec Joël Schneider pour le travail de proximité auprès des jeunes et des familles.

Service de la jeunesse: une permanence pour l'insertion socioprofessionnelle

Le Paysage éducatif Bulle professionnelle vise à fournir une aide aux jeunes habitant Bulle et les environs en termes d'insertion socioprofessionnelle.

A ce titre, la permanence emploi constitue l'un des outils pour leur permettre de trouver un stage, un emploi ou une place d'apprentissage.

Le quotidien du Centranim a prouvé qu'une réelle demande existait de la part des jeunes à la recherche d'une place de stage ou d'apprentissage. Certes, le travail effectué dans le cadre de l'école obligatoire avec le Service de l'orientation professionnelle porte ses fruits. Néanmoins, l'expérience l'a démontré à plusieurs reprises et ce tout au long de l'année scolaire: certains jeunes sont plus enclins à demander un soutien en dehors des structures traditionnellement vouées à cet accompagnement dans leur insertion socioprofessionnelle.

Ainsi, depuis plusieurs années, les animateurs du Centranim ont joué ce rôle d'aide, que ce soit dans la relecture de lettres de motivation ou simplement afin d'aider quelques jeunes à rédiger leur curriculum vitae. La permanence em-

ploi tend à formaliser ce soutien auprès des jeunes âgés de 14 à 25 ans qui ont besoin, à un moment donné de leur parcours, d'un soutien dans l'accomplissement de ces tâches.

DISPOSITIF

La permanence emploi repose sur des méthodes d'accompagnement classiques. Une équipe de quatre ou cinq accompagnants a été formée afin de répondre aux attentes des usagers. Il s'agit d'accueillir les jeunes, de les écouter, de les soutenir et de les aiguiller dans le chemin qu'ils veulent tracer.

Une attention est tout d'abord portée à la demande du jeune: pourquoi est-il là, que cherche-t-il, connaît-il la manière de procéder? Ensuite, les accompagnants essaient de répondre à la demande formulée: exercices sur les compétences et les savoirs, recherche de places libres selon le métier choisi, rédaction d'un C.V. et d'une lettre de motivation si inexistantes, exercices sur les entretiens téléphoniques et d'embauche. Enfin, ils assurent un suivi dans la démarche. Le jeune dispose d'un classeur dans lequel sont répertoriés les différentes étapes et documents. Les personnes accompagnantes sont également attentives aux dossiers envoyés et aux réponses reçues.

La permanence emploi est ouverte les mardis et mercredis de 17 h à 19 h, suivant le rythme d'ouver-

ture du Service de la jeunesse et du Centranim. Durant les vacances scolaires et les congés spéciaux, la permanence emploi se calcule sur les horaires du Centre de loisirs.

PUBLIC CIBLE

La permanence emploi est le seul axe du Paysage éducatif de la Bulle professionnelle qui s'adresse aussi bien à des jeunes scolarisés qu'à des jeunes qui ont déjà terminé leur école obligatoire. Elle englobe les jeunes de 14 à 25 ans qui habitent Bulle et les environs. Les demandes des jeunes de 14 ans à la recherche d'un premier stage ne sont pas identiques à celles d'un jeune de 20 ans qui termine son apprentissage et cherche une place de travail. La diversité des demandes enrichit la permanence emploi et les échanges entre jeunes se révèlent aussi profitables à tout un chacun.

Certains jeunes inscrits au semestre de motivation (SeMo) ou à la préformation (PréFo) peuvent également bénéficier des services de la permanence emploi. A contrario, les jeunes souffrant de maladie ou de handicap mental (mesures AI ou non) sont ré-orientés vers des services plus appropriés. En effet, les accompagnants(es) ne sont pas outillés pour répondre à des demandes dépassant le cadre purement socioprofessionnel.

Deux locaux sont mis à disposition de la permanence emploi au 3^e étage du Centranim, à la rue du Marché 16 à Bulle. Une première salle est aménagée très sobrement pour exercer les entretiens fictifs et également pour téléphoner. La 2^e salle, plus grande, comprend cinq ordinateurs fixes ainsi que quatre ordinateurs portables, une imprimante, une étagère avec classeurs et le matériel pour les envois de dossiers (enveloppes, timbres, etc.). Dans le hall d'entrée du 3^e étage se trouve également une grande table qui permet d'utiliser les portables en dehors de la salle principale.

Infos
Service de la jeunesse
Tél. 026 913 86 44
Ou au bâtiment du Centranim pendant les heures d'ouverture

Bulle a engagé une travailleuse sociale hors murs (TSHM)

Aide sociale sur le terrain



La ville de Bulle a engagé Alexandra Cotting, qui travaille depuis le 1^{er} juillet à 50% comme travailleuse sociale hors murs. Elle rejoint Joël Schneider, engagé le 1^{er} mars 2013 également à 50%, avec qui elle travaille désormais en tandem auprès des jeunes et des familles bulloises.

Diplômée de la Haute école de travail social de Givisiez, Alexandra Cotting a travaillé durant vingt-cinq ans au Centre de formation professionnelle et sociale de Seedorf, notamment auprès de jeunes femmes en échec de vie ou en échec scolaire. Elle a également goûté au travail de rue durant un stage de six mois au Brésil.

L'équipe de TSHM s'invite donc dans les bistrotts, les espaces publics, la gare, les parcs, les lieux festifs et, bien sûr, la rue. Chaque intervenant aborde les jeunes, apprend à les connaître, les écoute et discute avec eux de tout et de rien.

Avec l'engagement d'une femme TSHM, c'est tout le public féminin qui trouve désormais une interlocutrice privilégiée pour aborder des thématiques spécifiques.

Objectifs de ces permanences de rue: écouter leurs projets ou leurs doléances, faire émerger les besoins et les problématiques, éviter ou résoudre des conflits, mettre en place des projets communautaires ou encore appuyer des

jeunes qui passent un moment difficile.

C'est dans la répétition de ces moments privilégiés passés dans la rue que vont émerger peu à peu des demandes de multiples natures, comme une situation de violence, une recherche d'une place d'apprentissage ou encore une consommation problématique de stupéfiants. C'est alors que le TSHM peut informer, orienter et accompagner ses interlocuteurs vers les services ou partenaires adaptés.

Joël Schneider et Alexandra Cotting peuvent également proposer un accompagnement socio-éducatif, sous la forme d'entretiens. Ce soutien peut se mettre en place si le jeune est preneur, avec comme but de lui permettre de réaliser ses objectifs en l'aidant à se relier à ses ressources intérieures, comme la confiance en soi, mais aussi extérieures, comme amis, famille et réseaux associatifs et institutionnels.

Une autre réponse à un besoin peut être la mise en place d'un projet communautaire. Il s'agit de mettre autour d'une table les personnes concernées par un problème ou simplement un besoin social, par exemple des nuisances dans un endroit public. La réalisation d'un fitness urbain au parc Saint-Paul ou le développement de la Fête de la musique sont par exemple deux initiatives accompagnées par les travailleurs sociaux hors murs.



"Modifications PAL

PAL: mieux valoriser le centre-ville

Les buts sont de protéger la substance historique d'il y a deux siècles existante encore aujourd'hui, de conserver les bâtiments, de respecter le parcellaire d'époque, de valoriser les espaces extérieurs comme les cours, les jardins, les rues et les places.



Urbanisme: des modifications importantes du PAL ont été introduites pour valoriser le centre-ville

Les centres historiques de Bulle et La Tour-de-Trême font l'objet d'une protection accrue réglée dans le PAL par la zone de l'ancienne ville. Cette partie de la ville est détaillée par des zooms au plan d'affectation, réglant la protection et le degré de constructibilité des espaces extérieurs. Des modifications du PAL sont introduites notamment pour mieux prendre en compte les besoins des commerçants, de la commune, des propriétaires et des usagers.

Dans la zone du centre-ville, certaines rues ont été aménagées comme des arrières boutiques. C'est particulièrement le cas de la rue de la Sionge ou de la ruelle des Ormeaux. Ces rues sont caractérisées par des constructions discontinues à la volumétrie variable (parfois de faible qualité ou vétustes), souvent de toitures plates. Les espaces ouverts sont dédiés au stationnement et au dépôt des containers.

A la rue de la Sionge, particulièrement, quelques surfaces com-

merciales tentent de tirer parti de leur centralité sans bénéficier de la qualité spatiale que cette rue pourrait offrir. Le déplacement de la gare et la densification en cours dans le centre-ville nécessitent une meilleure valorisation du site. En effet, l'importance pour les mobilités douces et le commerce vont renforcer son usage et son intensité.

A ce titre, de nouveaux droits à bâtir sont développés le long de la rue. Des surfaces constructibles sont strictement définies au plan d'affectation des zones A (PAZ A). Elles précisent le nombre de niveaux autorisés dans chaque secteur. La densification y est donc différenciée et répond à une étude fine. Le but est de densifier de façon ciblée la rue, en maintenant la structure historique encore lisible aujourd'hui. Cela préserve la lecture d'une façade principale contiguë sur la Grand-Rue, tandis que le front de rue discontinu de la rue de la Sionge rappelle son caractère secondaire et souligne le parcellaire de l'ancienne ville.

En conséquence, les modifications portent principalement sur la rue de la Sionge, derrière l'Hôtel de Ville. Toutefois, l'affinage des instruments (plans et règlements) que cela induit a des conséquences sur les secteurs de La Tour-de-Trême et du hameau des Granges. Cette densification se traduit par de nouveaux éléments réglementaires introduits dans le PAL. En particulier, des secteurs constructibles, qui indiquent les niveaux, sont indiqués au PAZ A.



OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Compte tenu du contexte et des besoins de la commune, des commerçants, des propriétaires ou encore des usagers, des objectifs sont énoncés afin d'élaborer le projet. Les buts sont de protéger la substance historique d'il y a deux siècles existante encore aujourd'hui, de conserver les bâtiments, de respecter le parcellaire d'époque, de valoriser les espaces extérieurs historiques comme les cours, les jardins, les rues et les places.

L'idée est également de valoriser la qualité de vie du centre-ville, en mettant en scène le patrimoine bâti, en offrant des espaces extérieurs de qualité et en favorisant une offre commerciale pour les cafés-restaurants et les commerces diversifiée, vivante et de proximi-

té. Il est également nécessaire de permettre le développement économique du centre-ville de Bulle, en accompagnant le déplacement de la gare – notamment grâce au renforcement de l'attractivité de la rue de la Sionge et du centre-ville en général – et en permettant le développement des commerces en lien avec les rues. Enfin, il est également utile de favoriser le développement urbain vers l'intérieur en offrant des droits à bâtir supplémentaires adaptés au contexte.

MISE À L'ENQUÊTE

La mise à l'enquête publique des modifications du PAL a lieu du 18 novembre 2016 au 3 janvier 2017. Conformément à l'article 30, al. 1, lett. b) CPJA, le délai ne court pas du 18 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement en raison des fêtes.

Mise en zone d'activité

Parcelle 7217 RF

La zone d'activité de Planchy se situe dans un triangle formé par l'autoroute, les faisceaux ferroviaires et la colline de Montcalia. Ce secteur est dévolu aux activités industrielles. Il est situé à cheval des communes de Bulle et Vuadens. Cette parcelle en zone agricole sera intégrée à la zone d'activité de Planchy.

La parcelle 7217 RF (environ 2000 m²) est bordée par l'autoroute, les chemins de fer et la zone d'activité. Malgré cette situation, elle est en zone agricole. C'est principalement le fait de ses anciennes limites communales. En effet, cette parcelle constituait une sorte « d'enclave » territoriale de la commune de Vuadens dans celle de Bulle. Du fait de ses dimensions modestes, du faible enjeu qu'elle représentait pour l'aménagement communal et de sa situation géographique limitrophe, aucune attention n'avait été portée à l'aménagement de cette parcelle.

Un remaniement des limites communales a permis de simplifier le découpage territorial. La parcelle 7217 RF se situe désormais sur la commune de Bulle. L'affectation en zone agricole de la parcelle 7217 n'est pas en adéquation avec ce secteur. Elle est située à l'intérieur du secteur industriel, enserré par des voies d'accès, l'autoroute, les chemins de fer, et les constructions industrielles. Elle sera donc intégrée à la zone dont elle fait partie.



"Aménagement

Vision 2030

L'augmentation démographique et le développement des projets immobiliers vont impacter profondément le trafic à Bulle. Un plan d'action – Vision 2030 – est mis en place pour limiter l'impact du trafic à Bulle et encourager l'utilisation des transports publics et de la mobilité douce.

6-7

Mobilité douce

Plusieurs tronçons du réseau de mobilité douce seront réaliés ou améliorés en 2017. Objectif: favoriser la pratique du vélo ou d'autres moyens de mobilité douce pour circuler dans l'agglomération.

8

Le plan d'action vélo poursuit sa route

La mise en œuvre du plan d'action vélo poursuit sa route indépendamment des saisons. Les infrastructures de stationnement seront améliorées au printemps 2017 à plusieurs endroits.

8

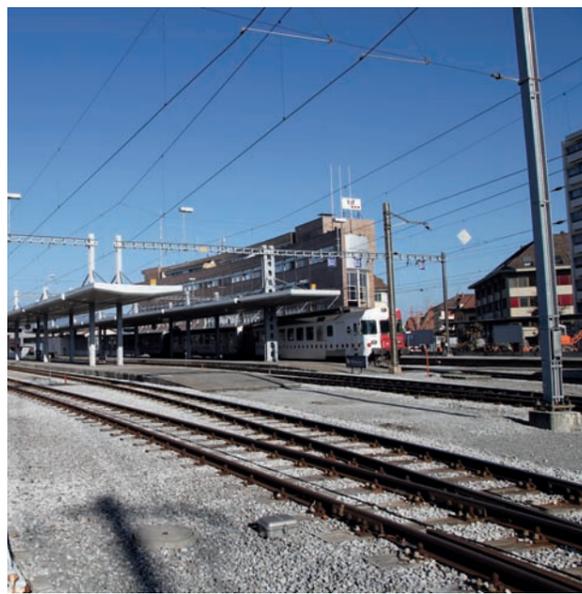
Avec vision 2030, Bulle veut mieux gérer le trafic et encourager la mobilité douce

Les projets immobiliers annoncés ces prochaines années vont impacter le trafic automobile, qui va augmenter. Sans mesures adéquates, certaines zones du centre-ville – notamment l'axe Pâla – Château-d'En-Bas – seront inévitablement engorgées. La ville de Bulle va engager des moyens pour anticiper la hausse du trafic de plus de 21 000 véhicules par jour prévue à l'horizon 2030. L'ensemble du concept sera intégré au projet d'agglomération de 3^e génération qui sera déposé à la Confédération cette année encore. Objectifs: fluidifier le trafic pour permettre aux transports publics de fonctionner correctement et développer des mesures pour encourager la mobilité douce à l'intérieur de la cité.

En décembre 2014, le Conseil général votait un crédit pour une étude de trafic de l'influence des grands projets sur l'axe Pâla – Château-d'En-Bas. Dans le cadre du Plan d'aménagement de détail (PAD) Bulle-Gare, les études de trafic ont montré que la réalisation de plusieurs projets immobiliers prévue ces prochaines années risquait d'intensifier la situation de charge des carrefours sur la rue du Château-d'En-Bas et du réseau routier en général.

En plus du quartier de la Gare, les projets urbains de la Toula, de Montcalia et de l'Arsenal sont d'ores et déjà en cours de réalisation. Quant aux projets du Terraillet et de la Pâla, ils sont actuellement à l'étude. D'ici 2030, le trafic automobile augmentera de plus de 21 000 véhicules par jour. Ainsi le réaménagement du réseau routier, et plus précisément de l'axe Vuadens – Riaz via la route de la Pâla et la rue du Château-d'En-Bas devient nécessaire afin d'obtenir un réseau fonctionnel garantissant également la circulation des transports en commun et la sécurité des modes doux.

L'augmentation démographique et le développement des projets immobiliers vont impacter profondément le trafic à Bulle. Un plan d'action – Vision 2030 – est mis en place pour limiter l'impact du trafic à Bulle et encourager l'utilisa-



tion des transports publics et de la mobilité douce. En résumé, dans le concept proposé pour les circulations routières, la rue du Château-d'En-Bas est considérée comme une rue du centre-ville et non comme un itinéraire de contournement. Ainsi, l'axe à réaménager devient une suite de séquences et non une continuité du réseau routier, comme le montre le schéma ci-contre.

Distribution du trafic concentrique

Ce concept concentrique offre des voies d'accès au centre-ville contrôlées et une perméabilité maîtrisée entre les différentes poches. Le rôle de la route de Fribourg - rue de l'Etang en tant que route de désenclavement des quartiers est de la ville est renforcé. Cette rue devient une route principale urbaine d'accès. Le trafic est donc distribué dans la ville par ses différentes jonctions avec la H189. Cette mesure permet notamment de mieux faire fonctionner le giratoire dit «accrochage Riaz» et d'envisager la priorisation des bus sur la route de Riaz côté Bulle.

Le manque de pénétrance entre le nord (route de Riaz) et l'ouest (rue de Vevey) ainsi que les premières estimations de la capacité du giratoire d'accrochage Pâla ont incité les mandataires à proposer que le chemin des Crêts devienne une route privilégiée pour sortir le trafic du centre-ville.

Enfin, la rue du Château-d'En-Bas est intégrée au centre-ville. Il est proposé de lui donner une qualité urbanistique en créant la place du Château-d'En-Bas, concept que le collège d'experts du MEP avait recommandé d'exploiter. La faisabilité de ce réaménagement dépend d'une nouvelle accessibilité aux centres commerciaux.

Contrôles d'accès par des feux

Des contrôles d'accès complètent la gestion des circulations. Ceux-ci ne sont pas, à ce stade, localisés finement et ne correspondent pas toujours à des carrefours à feux. Il y aura en effet des carrefours à feux prioritaires, mais aussi



d'autres contrôles d'accès dont la nécessité devra être démontrée une fois le concept général mis en place.

Ainsi, deux contrôles d'accès prioritaires de type carrefour à feux sont définis au carrefour rue de Vevey et route de la Pâla (à hauteur de l'Arsenal et de Glassonprint) et un nouvel accès aux centres commerciaux sur la route de Riaz. Les autres contrôles d'accès sont dits secondaires dans le sens où ils ne sont pas forcément à mettre en place dans le même temps. De plus, un contrôle d'accès, sous forme d'une zone à vitesse modérée sur la partie de la route de Morlon la plus proche du centre-ville, permet de renforcer l'utilisation de la route de Fribourg pour l'accès aux quartiers de l'est de Bulle.

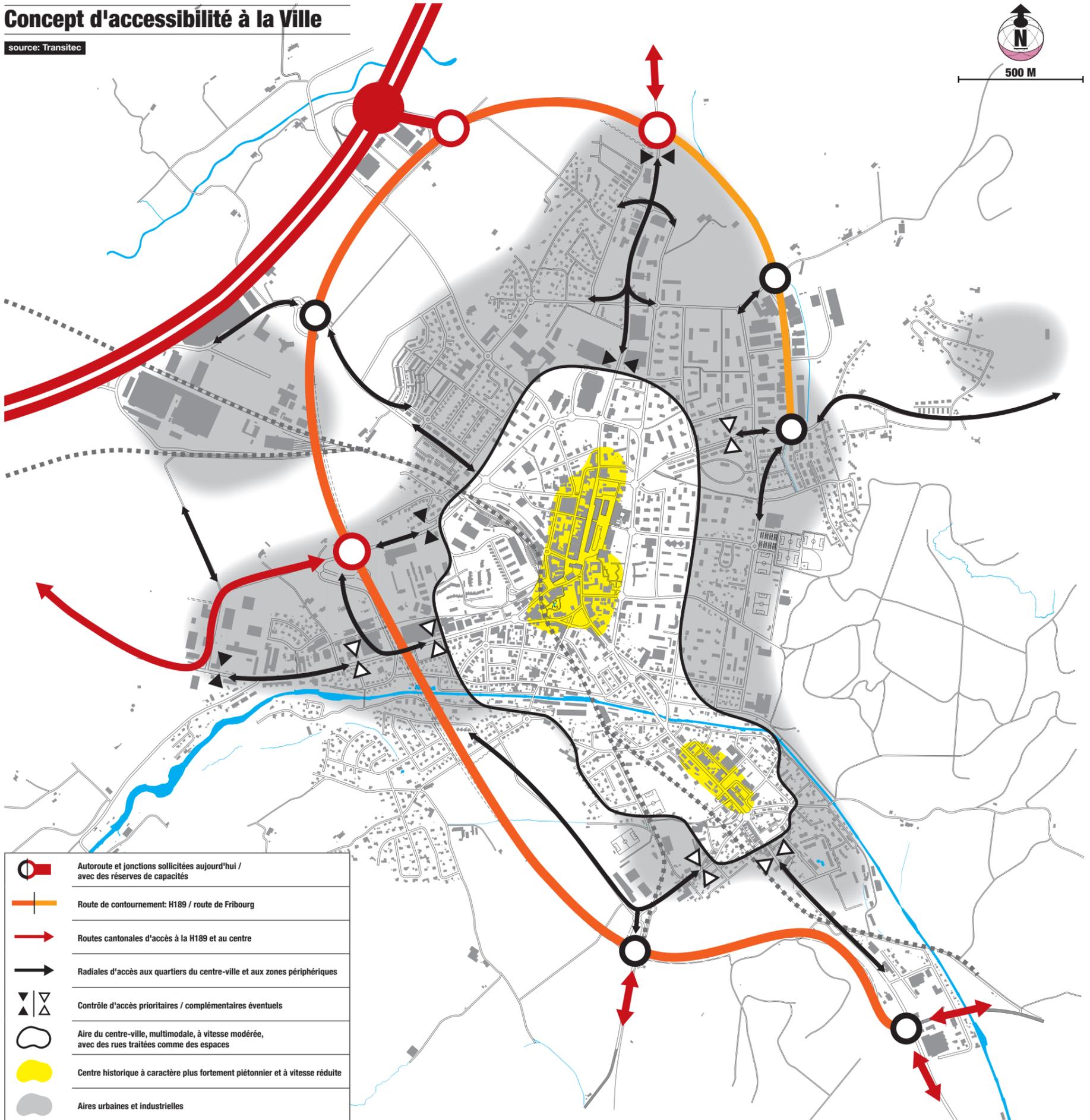
Projet d'agglomération de 3^e génération (PA 3)

La mise en place de ces mesures de circulation entraînera des investissements importants. Il s'agit de la mise en place des contrôles d'accès, de l'aménagement de voies bus aux



Concept d'accessibilité à la Ville

source: Transitec



endroits appropriés permettant de garantir leur passage, du réaménagement de la place du Château-d'En-Bas, de l'aménagement du carrefour de Sous-Crêts ainsi que de l'aménagement de mesures d'accompagnement favorisant le déplacement en mobilité douce.

L'ensemble de ces mesures rendra la densification de l'agglomération plausible et contrôlée. Elles permettront d'améliorer le système des transports de l'agglomération et de coordonner le développement des transports et de l'urbanisation. Elles répondent donc parfaitement aux critères de la Confédération permettant un cofinancement par le fonds d'infrastructure.

Résultat du MEP Vision 2030: 2 bureaux retenus

Pour rappel, le lancement d'un mandat d'études parallèles (MEP) a eu lieu le 21 avril 2015 avec 4 bureaux pluridisciplinaires invités qui comprenaient des ingénieurs transports,

des paysagistes et des urbanistes. Ce MEP avait pour but de proposer des solutions efficaces et innovantes pour gérer le trafic à l'horizon 2030 sur l'axe Pâla - Château-d'En-Bas. Au terme de ce processus, deux bureaux (Citec/Hüsler et Transitec/In Situ) ont été retenus pour la deuxième phase du MEP qui a été lancée le 13 juillet 2015. La procédure s'est terminée le 27 novembre avec la publication du rapport du collège d'experts.

Le collège, présidé par le professeur Y. Delacrétaz, réunissait des conseillers communaux et généraux, des spécialistes en transports, urbanisme, paysage et environnement, ainsi que les exploitants des transports publics (tpf) et le canton de Fribourg via les services de la mobilité (SMo) et des ponts et chaussées (SPC).

A l'issue de ce MEP, les deux groupements qui avaient été retenus pour le deuxième tour ont été colauréats. Ainsi les propositions d'aménagement du groupement Citec/Hüsler ont plu au collège sur le secteur de l'Arsenal, tandis que les options choisies par le groupement Transitec/In Situ convenaient mieux sur le secteur des centres commerciaux - Toula. En termes de concept des circulations, les deux groupements se sont rejoints sur plusieurs points dont l'accessibilité

par poches, la mise en place de contrôles d'accès et le réaménagement des accès aux centres commerciaux. Le collège a donc recommandé au Conseil communal de donner mandat à ces deux bureaux pour approfondir, chacun sur sa partie, les aménagements proposés et arriver ainsi à des résultats de type avant-projet. En outre, il a proposé que le Conseil communal réalise une étude de synthèse sur le concept de gestion de trafic de l'axe, en collaboration avec son ingénieur-conseil et les deux bureaux lauréats du MEP.

Investissements nécessaires pour le PA3

Le coût des mesures prévues dans le cadre du Projet d'agglomération PA3 est estimé à 46 millions de francs. De manière à permettre une analyse fine des projets et de présenter ainsi au Conseil général des demandes de crédits détaillées avant les travaux, un crédit d'étude de 1,5 million de francs est nécessaire, montant correspondant aux études d'avant-projet et permettant d'aller jusqu'à la mise à l'enquête.

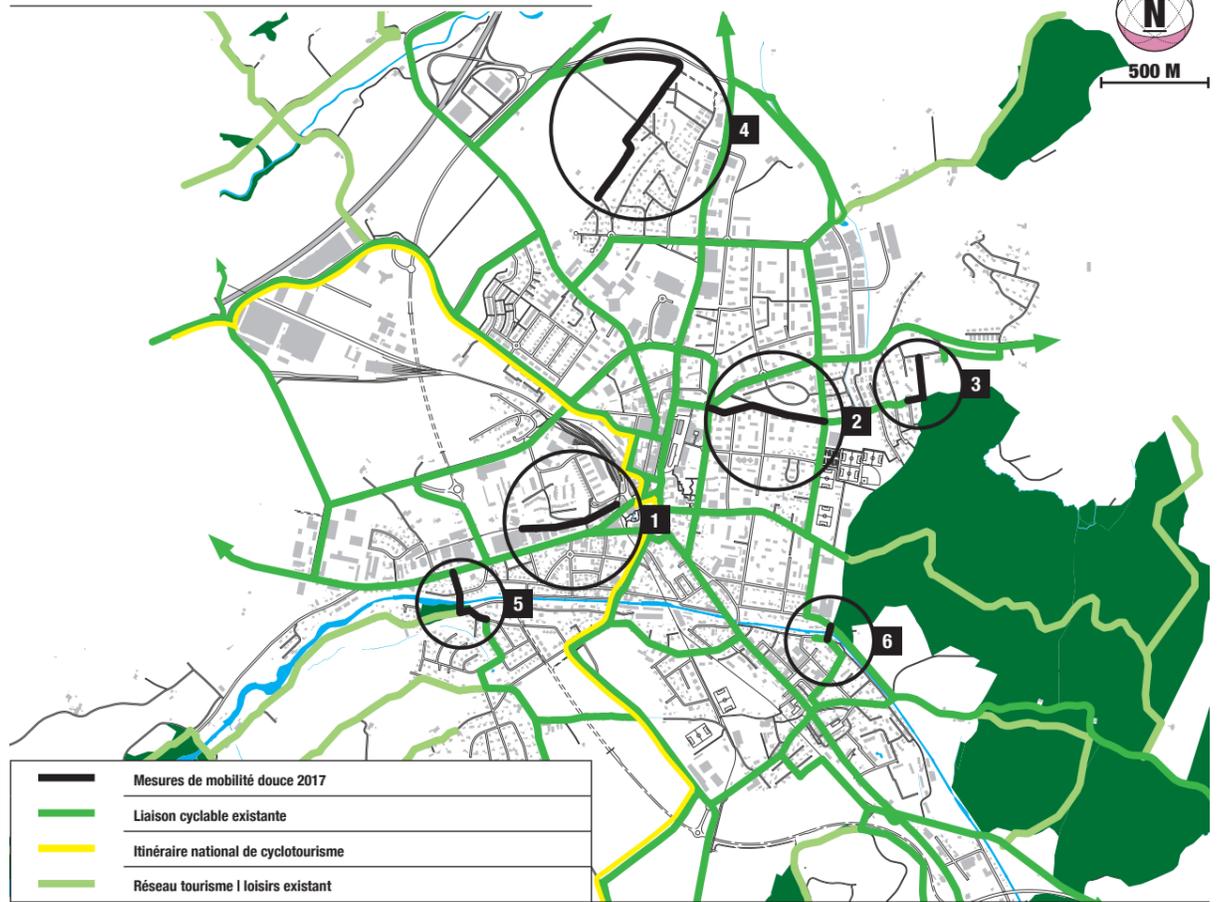
Agglomération bulloise: de nouvelles liaisons de mobilité douce prévues en 2017

Un concept général des cheminements de mobilité douce (MD) existe sur l'ensemble du territoire bullois. Ces liaisons font partie intégrante du Plan directeur des circulations MD. En 2017, plusieurs tronçons seront réalisés pour favoriser et rendre attractifs les déplacements en vélo, à pied ou avec d'autres moyens de déplacement doux.

Le potentiel de déplacement en MD est important dans l'agglomération bulloise compte tenu des distances relativement faibles à parcourir. Ce potentiel est particulièrement vrai pour les liaisons entre les communes de l'agglomération et la commune-centre, mais également entre les communes et la zone d'activité de Planchy. Ces aménagements viennent compléter la création de pistes cyclables prévues dans les projets des mesures d'accompagnement sur les axes d'entrée. L'objectif de ces cheminements est de rendre attractives les liaisons de mobilité douce pour les pendulaires et de présenter une alternative aux trajets en voiture.

Une étude générale sur la création de cheminements pour la mobilité douce a été demandée par le Conseil communal. Elle a précisé les concepts d'aménagement, proposé des avant-projets et établi un plan d'action. Cette étude avait pour but de valider et de concrétiser les objectifs du projet d'agglomération MOBUL pour les modes doux. Ainsi, dans un premier temps, une analyse de la demande potentielle en faveur des MD a été faite. Cette analyse a permis d'affiner les besoins de la population et de déterminer les liaisons priori-

Plan de mobilité douce



taires à réaliser. A partir de ces résultats, un avant-projet a été réalisé pour chaque liaison. Il comprend notamment la localisation et le tracé exact de la liaison, la détermination des profils types par section, la gestion des contraintes, telles que les points de conflits et d'accrochage, les acquisitions de terrains, les servitudes et les éventuelles corrélations avec d'autres réseaux de mobilité douce ainsi que la détermination et la localisation de la signalisation.

Les mesures de mobilité douce prévues en 2017

La mesure concerne les liaisons de mobilité douce entre la ville de Bulle et les autres communes de l'agglomération. En 2017, plusieurs tronçons seront réalisés: 1. la voie verte entre la gare et Espace Gruyère 2. le chemin de la Pépinière 3. la liaison Le Coude - La Pépinière 4. la liaison Les Combes -

Les Coquilles 5. la liaison Les Granges - rue de Vevey avec la passerelle des Ages 6. la liaison Champ-Barby - Centre La Tour avec la passerelle de Champ-Barby.

Une autre mesure prévoit l'amélioration des liaisons vers la zone industrielle de Planchy. En effet, cette zone est un important bassin de trafic pendulaire: 43% de collaborateurs de la zone habitent à moins de 15 minutes en mobilité douce (marche ou vélo). Pour Bulle, il s'agit de la liaison chemin des Crêts/rue de la Léchère. D'autres mesures prévues dans le PA3 concernent la réalisation de la voie verte entre la gare et Planchy ainsi que la liaison entre Riaz et Bulle via le chemin des Crêts et La Léchère. Les cheminements seront réalisés en revêtement bitumineux avec un gabarit permettant le croisement entre les différents usagers. Les passerelles existantes sur les liaisons de mobilité douce seront également élargies. Ces travaux faisant partie du projet d'agglomération accepté par la Confédération, ils bénéficient d'une subvention de l'ordre de 30%. La liaison rue de Vevey/Vuadens étant sur une route cantonale, le canton participe aux frais d'aménagement.

Plan d'action vélo 2016

Pas d'hibernation pour le vélo



En hiver, faisons prendre l'air à nos petites reines! Les autorités, elles, ne relâchent pas leurs efforts pour rendre le vélo plus attractif et plus sûr à Bulle.

Les jours de neige et de verglas sont certes à laisser aux équilibristes. Le reste du temps, un équipement adéquat prolongera la saison du vélo. La tactique de l'oignon (superposition de plusieurs couches de vêtement) permettra de tenir le froid éloigné, gants et bonnets protégeront les extrémités plus sensibles. Au-delà du confort, en hiver il est surtout important de bien se rendre visible dans la circulation: feux avant et arrière fonctionnels, réflecteurs sur le vélo, habits clairs et accessoires réfléchissants constituent l'équipement de base du cycliste averti.

Pas de projets en hibernation!

La mise en œuvre du plan d'action vélo poursuit sa route indépendamment des saisons. Les infrastructures de stationnement seront améliorées au printemps 2017 à plusieurs endroits: mise en place de supports protégeant mieux les vélos des chutes et des vols (centre-ville, stade, musée, etc.), construction de toitures pour les protéger des intempéries (école de la Condémine par exemple), création de places supplémentaires (notamment au centre-ville et à la piscine). La gare fait l'objet d'une attention toute particulière, puisqu'un projet de vélostation pourrait y voir le jour. En hiver, restez en selle!

Infos

Astuces pour pédaler en toute sécurité
www.seeyou-info.ch/fr/

"Bulle verte"

L'assainissement de l'éclairage public produit ses premiers effets

A fin 2014, la majeure partie des travaux d'assainissement de l'éclairage public bullois était terminée. Depuis début 2015, la ville de Bulle a poursuivi les travaux de manière volontaire dans le but d'accroître encore l'efficacité énergétique de son éclairage public.



Bilan de l'assainissement de l'éclairage public bullois

Dans *Le bulletin* n°24 de décembre 2014 étaient relatés les travaux en lien avec l'éclairage public bullois. Retour sur des résultats plus qu'encourageants.

En 2013, la ville de Bulle s'est lancée, en partenariat avec Gruyère Energie SA (GESA), dans un vaste projet d'assainissement de son éclairage public. Ces travaux, parfaitement en phase avec les nouvelles obligations de la loi sur l'énergie (*voir aparté*), concernaient directement un tiers du parc, soit 736 points lumineux à vapeur de mercure sur les 2257 que comptait la Ville de Bulle.

Renouvellement du matériel (voir graphe 1 ci-dessous)
Dans les faits, la première mesure

entreprise consistait à remplacer les luminaires dits d'ancienne génération (lampes à vapeur de mercure) par des LED. Cette technologie a l'avantage d'offrir un éclairage précis tout en réduisant la consommation d'énergie. A titre de comparaison, un luminaire à vapeur de mercure consomme plus de 400 kWh par année contre 100 kWh pour du LED.

Réglage de l'intensité lumineuse

La technologie LED présente également la particularité de permettre un réglage de l'intensité lumineuse. Dans le but d'économiser encore plus d'énergie, cet avantage a été mis à profit sur le nouveau matériel installé, avec un abaissement de 30% de la luminosité durant les heures creuses, c'est-à-dire de 23 h 30 à 5 h 30, et même jusqu'à 50% en milieu résidentiel. Les rues concernées ont fait l'objet d'une étude d'impact pour évaluer les conséquences de

ces changements. Rappelons que l'éclairage public sert à assurer la mobilité et la sécurité des piétons et des usagers de la route. Par conséquent n'entrent pas dans ce cadre les sources lumineuses pour les passages piétons ainsi que celles sises sur des axes routiers principaux.

A fin 2014, la majeure partie des importants travaux d'assainissement de l'éclairage public bullois était terminée. Depuis début 2015, la ville de Bulle a poursuivi les travaux de manière volontaire dans le but d'accroître encore l'efficacité énergétique de son éclairage public.

Résultats probants

(voir graphe 2 ci-dessous)
Le but de l'ensemble de ces travaux était de réaliser une économie annuelle de 300 000 kWh. Cet objectif a été largement dépassé dès l'année 2015 au cours de laquelle la barre des 380 000 kWh

économisés a été franchie. Cette économie d'énergie, représentant la consommation annuelle de 85 ménages standard, grandira encore l'année prochaine puisque les effets des derniers travaux réalisés courant 2016 ne pourront être pleinement mesurés qu'en 2017.

Outre les économies d'énergie, ces travaux ont permis de dégager des économies financières substantielles de plusieurs dizaines de milliers de francs par année.

Suite et fin des travaux

A ce jour, il reste une quarantaine de luminaires à assainir, principalement à la route de Riaz et à la rue de Vevey. A terme, ils seront changés par du LED, dans le cadre de travaux de génie civil portant sur la réfection de tronçons routiers. Dans l'intervalle, lorsqu'une lampe à mercure arrive en fin de vie, elle est remplacée par un luminaire de nouvelle génération.

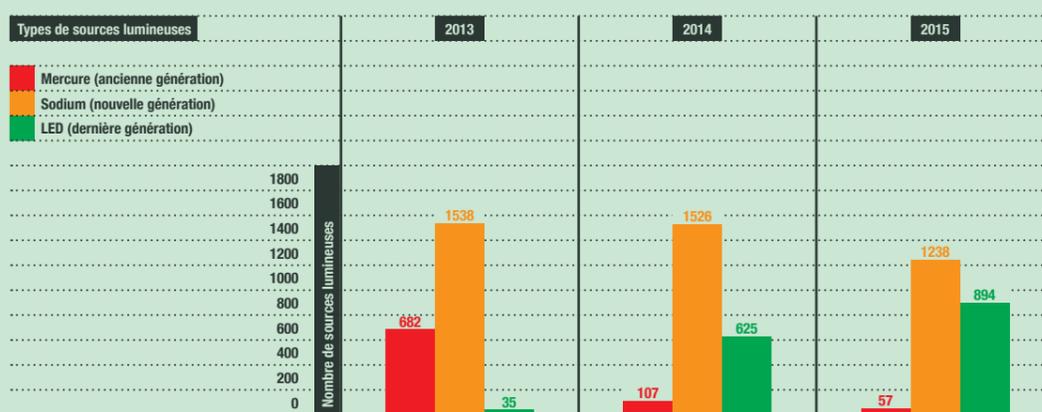
Aparté: Loi sur l'énergie

La Loi du 9 juin 2000 sur l'énergie a été modifiée le 7 février 2012 comme suit: L'Etat et les communes s'engagent, d'ici au 31 décembre 2018, à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge afin de le rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploiter de manière efficace. L'exploitation des éclairages doit être efficace énergétiquement, adaptée à l'usage prévu et respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, les luminaires à vapeur de mercure (ancienne génération) ne sont plus autorisés à être nouvellement installés depuis le 1^{er} janvier 2015.

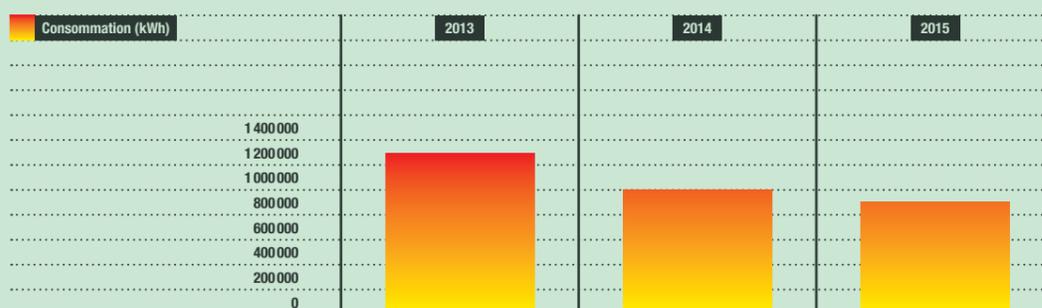


Graphe 1: évolution du nombre de points lumineux 2013-2015



Le nombre de sources lumineuses d'ancienne génération a massivement diminué alors que la technologie LED faisait son entrée en force.

Graphe 2: évolution des consommations 2013-2015



"Actualités

Musée gruérien: le programme

Toutes les expositions, les manifestations et les activités du Musée gruérien vous sont présentées en détail.



10

Prix jeunesse et famille

La commune de Bulle, en collaboration avec la Commission jeunesse et famille, a attribué le premier «Prix jeunesse et famille» à l'association Le Jardin du Pissenlit. Objectif: récompenser et valoriser l'engagement ou l'émergence d'un projet futur, en faveur des générations jeunes ou moins jeunes qui viennent d'ici ou d'ailleurs.

11

ParkNow: payer votre parking avec votre mobile

Depuis le 9 novembre, il est possible de payer son stationnement grâce à son téléphone portable à Bulle. Le Conseil communal a choisi l'entreprise ParkNow Suisse à la suite d'un appel d'offres qui propose cette technologie.

11



Saison CO2 et coordinateur culturel

Interview avec Pierre Troillet, coordinateur culturel depuis 2015

Engagé en 2015, Bulle dispose depuis maintenant près d'une année et demie d'un coordinateur culturel. Jusqu'ici à 10%, son pourcentage devrait prochainement être revu à la hausse.

■ Pierre Troillet, d'où venez-vous et qui êtes-vous?

Originaire de Bagnes en Valais, je suis arrivé en Gruyère à l'automne 2013. D'abord animateur socioculturel au Centranim pour le Service de la jeunesse, j'ai ensuite été engagé comme coordinateur culturel, ce qui m'a permis de compléter mon pourcentage tout en conservant un lien privilégié avec la jeunesse. Au cours de ma formation j'ai travaillé pour la Médiathèque Valais et les musées cantonaux valaisans. J'ai ensuite œuvré pour différents événements culturels de manière bénévole et professionnelle.

■ Quelles sont les actions que vous avez pu mener jusqu'ici?

Une première étape a été la réalisation d'une table ronde qui a réuni les différents acteurs culturels en mai 2015. Cette dernière a permis de préciser les attentes et besoins de chacun. Elle a aussi conforté la ville dans sa volonté de favoriser l'exploitation de l'Hôtel de Ville par les acteurs culturels. En 2015, à la suite des Etats généraux de la culture en Gruyère, nous avons également esquissé des lignes de conduite et des priorités en matière de politique culturelle. A terme, il s'agit de porter une attention particulière aux différents acteurs culturels et de favoriser l'accessibilité des différents publics à la culture.

■ Justement, quels sont les prochains projets dans le pipeline?

Depuis plus d'une année, nous travaillons sur la création d'un agenda culturel qui devrait connaître sa concrétisation dans le courant de l'année 2017. Par le biais de ce support, les insti-



tutions, les organisateurs de manifestations et les sociétés culturelles auront l'occasion de bénéficier d'un outil pratique qui permettra facilement d'inscrire sa manifestation, de connaître l'offre culturelle bulloise et de la relayer auprès des différents médias. Nous souhaitons aussi maintenir des espaces d'échanges réguliers avec les acteurs culturels sur les modèles des tables rondes réalisées en mai 2015 et juin 2016. Enfin, nous restons attentifs à profiler Bulle par l'implantation d'événements culturels d'importance, comme Tutturanti, lorsque l'occasion se présente.

Infos

Pierre Troillet
Tél. 026 913 86 44 ou 079 814 10 91
anim@centranim.ch

Pass'jeune et transports publics

La saison culturelle propose depuis cette année un système de réduction pour les jeunes. Le Pass'jeune est vendu 50 francs et permet d'obtenir des billets à 10 francs pour chaque représentation de la saison. Il est réservé aux étudiants et aux apprentis. Pour obtenir le Pass'jeune, il faut se rendre à L@ Billetterie, place des Alpes 26, à Bulle, muni d'une photo d'identité et d'une copie de votre carte d'étudiant ou d'une attestation.

Mobul gratuit

D'autre part, afin de favoriser la mobilité douce et les transports publics, la saison culturelle et les tpf ont lancé le billet de bus Mobul gratuit pour l'aller-retour à la salle CO2. Le trajet en transports publics est donc gratuit dans la zone 30 Frimobil pour les détenteurs d'un billet pour le prochain spectacle Terre noire, qui aura lieu le 17 février 2017. Cette offre est valable une heure avant et une après la fin du spectacle.

Infos

Salle CO2
info@co2-spectacle.ch

Programme expositions Musée gruérien

27.08.2016 – 29.01.2017

tü ta too, l'oreille en voyage Le patrimoine sonore



Une exposition interactive pour explorer les sons et notre mémoire auditive. Documents de la Phonothèque nationale suisse, avec une sélection d'archives du canton de Fribourg.

Infos

www.fonoteca.ch/tu-ta-too

17.09.2016 – 08.01.2017

Lumière sur les salles obscures Des histoires de cinéma à Bulle

A l'occasion des 100 ans de l'inauguration du cinéma LUX (actuellement centre culturel Ebullition), venez découvrir des histoires de cinéma à Bulle: la traite des vaches par une star hollywoodienne, l'accompagnement de films muets par un pianiste aveugle, une danse lascive qui échappe à la censure de deux curés... Affiches, photographies, extraits de films et témoignages. Une collaboration du Musée gruérien avec la commission Cinébullition.

22.01.2017 – 06.08.2017

Vernissage: SA 21.01.2017 | 18 h

Sensible Photographies de Noël Aeby

Noël Aeby propose une sélection d'images parmi les milliers de photographies qu'il a réalisées tout au long de sa carrière. Exposées pour la première fois au Musée gruérien, ses vues de la Gruyère et d'ailleurs révèlent une maîtrise et une sensibilité hors du commun.

11.03.2017 – 13.08.2017

Vernissage: VF 10.03.2017 | 18 h 30

Camille von Deschwanden Meringue lumineuse

Infos

<http://kami-ln.com>

Prix jeunesse et famille

Le Jardin du Pissenlit, premier lauréat

Sur proposition de la Commission jeunesse et famille, le Conseil communal a attribué le premier prix Jeunesse et Famille à l'association Le Jardin du Pissenlit. La récompense de 1000 francs sera remise lors de la cérémonie des nouveaux arrivants, soit le 21 janvier 2017, par une délégation du Conseil communal. Dix dossiers étaient en lice pour l'obtention du prix.

Pour rappel, la commune de Bulle, en collaboration avec la Commission jeunesse et famille, a lancé cette année le premier «Prix jeunesse et famille». Objectif: récompenser et valoriser l'engagement ou l'émergence d'un projet futur, en faveur des générations jeunes ou moins jeunes qui viennent d'ici ou d'ailleurs. Ce prix s'adresse aux associations et individus basés sur le territoire communal. Les associations ou personnes peuvent présenter une de leurs activités ou un projet qu'elles souhaitent concrétiser et ayant un impact positif sur l'environnement en faveur de la jeunesse et de la famille.

Croix-Rouge fribourgeoise

Aide aux proches

Un service de relève pour remplacer les proches est organisé par la Croix-Rouge fribourgeoise. Sur simple appel, une auxiliaire de santé, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et à sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités ou l'emmène en promenade. Les tarifs sont fixés en fonction du revenu et de la fortune. Cette prestation est remboursée au travers des prestations complémentaires.

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches. Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés viennent à domicile pour discuter vos besoins. Ces prestations de conseil sont gratuites.

Renseignements

Horaires: 7 h 30 - 11 h 30
Tél. 026 347 39 79

Des cours pour les proches aidants et les bénévoles. Nous proposons des cours pratiques de deux heures sur les thématiques suivantes: mobiliser une personne âgée, développer des activités stimulantes pour personnes âgées, faire face à la fin de vie, comprendre les démences et savoir quels comportements adopter, approfondir l'hygiène de base et saisir les enjeux de l'alimentation. Prix: 50 francs par personne.

Infos/inscriptions

www.croix-rouge-fr.ch/fr/formations
Tél. 026 347 39 59
service.sante@croix-rouge-fr.ch

Pro Senectute

Service de déclaration d'impôts pour les seniors

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration par le biais de collaboratrices et de collaborateurs discrets.

A qui s'adresse ce service? A toutes les personnes âgées de 60 ans et plus, qui sont domiciliées dans le canton de Fribourg. Ces prestations peuvent être obtenues sur rendez-vous du 30 janvier au 2 avril 2017 à votre domicile ou au bâtiment des sociétés à Bulle. Il vous en coûtera 60 francs pour une déclaration à une heure + 20 francs pour chaque demi-heure supplémentaire. Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Infos

Pro Senectute
Passage du Cardinal 18, C.P. 169, 1705 Fribourg
Horaires: 8 h - 11 h 30 | 13 h - 17 h
Tél. 026 347 12 40

Stationnement

Payer avec son téléphone

Depuis le 9 novembre, il est possible de payer son stationnement grâce à son téléphone portable à Bulle. Le Conseil communal a choisi l'entreprise ParkNow Suisse à la suite d'un appel d'offres qui propose cette technologie.

Plutôt que d'aller à l'horodateur, il n'y a plus qu'à appuyer sur le bouton «démarrer» pour lancer son stationnement depuis son téléphone portable. Il n'y a pas de ticket papier, donc plus besoin de retourner à sa voiture pour le poser derrière le pare-brise. Pour arrêter son stationnement, il suffit simplement d'appuyer sur le bouton «stop». Le paiement s'effectue via la carte de crédit associée au compte de l'utilisateur. L'utilisation de l'argent sera toujours possible.

«Nous devons adapter notre offre constamment aux besoins des utilisateurs, explique le conseiller communal Jérôme Tornare. Aujourd'hui, de plus en plus de personnes optent pour des paiements dématérialisés. Il est donc important d'offrir ce type de service à nos habitants.»

Grâce à ce système, on ne paie que le temps que l'on a réellement utilisé. Autre avantage, quand on ne sait pas à l'avance combien de temps on va stationner, il n'est plus nécessaire de surveiller sa montre toutes les cinq minutes pour vérifier qu'on ne dépasse pas le temps de stationnement imparti puisqu'on stoppe soi-même sa session dès qu'on le souhaite. Les agents de la police locale sont informés en temps réel des sessions de stationnement en cours avec le service ParkNow au moyen de leur terminal de contrôle, lui aussi connecté au service. Le service ParkNow est aussi disponible en appelant un serveur vocal. Le principe reste le même: on indique dans quelle zone on se trouve et on démarre son stationnement.

«ParkNow à Bulle, c'est un lancement qui me tient tout particulièrement à cœur. Ayant grandi en Gruyère et établi à Bulle depuis de nombreuses années, c'est une grande fierté de pouvoir proposer notre service de paiement du stationnement aux Bullois», se réjouit Pierre Castella, directeur de ParkNow Suisse.

MODE D'EMPLOI POUR UTILISER L'APPLICATION PARKNOW

1. Téléchargez l'application gratuite disponible sur le Play Store ou l'Apple Store.
2. Inscrivez-vous. Il suffit d'indiquer vos coordonnées, votre carte de crédit et le numéro d'immatriculation de votre véhicule.
3. Trouvez une place de parc. La zone de stationnement est détectée automatiquement.
4. Démarrez le stationnement. Pour ce faire appuyez simplement sur «démarrer». Plus besoin d'estimer la durée.
5. Terminez en appuyant sur «stop». Votre reçu est disponible immédiatement dans l'application ParkNow au format pdf.

Infos

<http://www.bulle.ch/fr/transportsmobilite/stationnement2017/>



Avantages en bons et rabais

La Bulle Box pour les jeunes

La Bulle Box, c'est un carnet d'avantages et de bons à utiliser pendant une année chez des partenaires bullois. Présenté par la DAEC dans son portefeuille d'actions durables au service des communes, le projet d'une carte d'avantages pour les jeunes a suscité un vif intérêt auprès du Service de la jeunesse de Bulle, qui a donc lancé son propre carnet d'avantages pour les jeunes, appelé Bulle Box, destiné à toutes les personnes de 0 à 30 ans habitant Bulle et les environs. Cette Box est constituée de bons et de rabais à utiliser durant une année chez nos partenaires bullois, qu'ils soient commerciaux, culturels, sportifs ou communaux.



Bulle Box propose trois carnets de couleurs différentes pour trois tranches d'âge distinctes avec 18 bons à disposition: les 0-9 ans, les 10-17 ans et les 18-30 ans. Que vous soyez parents d'enfants, ado ou jeune adulte, ce carnet est fait pour vous. Plus qu'une offre pour la jeunesse grégorienne, la Bulle Box souhaite également jouer le rôle de média entre les usagers et les différents partenaires bullois. Le Service de la jeunesse encourage ainsi l'accès à des activités culturelles, associatives, sportives, ludiques et/ou sociales déjà existantes. Et, grâce au soutien du Groupement des commerçants Bulle - La Tour, le public de la Bulle Box dispose également d'avantages dans divers magasins. La Box est vendue au prix de 10 francs au Centranim durant l'atelier bougies du 9 au 23 décembre.

COMMENT L'UTILISER

1. Donner son nom, prénom, date de naissance quand vous venez chercher le carnet. Prendre une carte d'identité.
2. Ces informations seront inscrites sur l'avant-dernière page du carnet.
3. Le détenteur peut dès lors se présenter à l'endroit où il veut utiliser le bon avec son carnet et sa carte d'identité. Le partenaire va découper et prendre le bon.

Le carnet n'est pas transmissible. Un bon perdu ou périmé ne peut pas être remboursé. Les bons ne peuvent pas être échangés contre de l'argent.

Infos

Service de la jeunesse
Tél. 026 913 86 44
Ou au bâtiment du Centranim pendant les heures d'ouverture

"Magazine"

Communication: un responsable nommé

Alain Sansonnens est le premier chargé de communication engagé par la ville de Bulle. Il est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016.

Jeu: découvrez le lieu de la photo mystère

La dernière photo mystère était celle de l'ancien local du feu, qui accueille aujourd'hui l'atelier de gravure de la galerie Trace-Ecart.



Nouveau chargé de communication: Bulle a engagé M. Alain Sansonnens

Le Conseil communal a nommé Alain Sansonnens au poste de chargé de communication. Il est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016.

M. Alain Sansonnens a été choisi parmi la quarantaine de dossiers déposés dans le cadre de la mise au concours du poste de chargé de communication de la ville de Bulle. Dans sa nouvelle fonction, il a pour mandat d'organiser et de mettre en œuvre la communication interne et externe de la ville de Bulle, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel. Il devra également soutenir le Conseil communal et l'administration dans toutes les tâches liées à la communication et à l'information de la population.

Le Conseil communal conçoit le chargé de communication comme une force de proposition et d'action. Les critères de sélection comprenaient le sens de l'organisation, le sens des responsabilités, l'esprit de collaboration et la curiosité intellectuelle, l'intérêt à travailler pour une cause publique, la capacité de réaction, la disponibilité ainsi que la flexibilité.

Titulaire du Brevet fédéral de spécialiste en communication, Alain Sansonnens travaillait depuis

2011 au service de communication de l'Hôpital fribourgeois (HFR). Il y a conduit de nombreux projets de communication interne comme externe, dont la création d'un magazine pour le grand public.

Il est au bénéfice d'une formation universitaire complétée par une formation professionnelle en relations publiques et journalisme. Il dispose notamment d'une pratique professionnelle à large spectre, intégrant la mobilisation d'instruments contemporains de communication (web et réseaux sociaux), tout comme la réalisation et la rédaction de plusieurs publications ou supports. Auparavant, il a travaillé durant dix ans comme journaliste à La Gruyère, où il a œuvré dans différentes rubriques: sportive, locale, cantonale et politique. Agé de 43 ans et domicilié à Neyruz, M. Alain Sansonnens est marié et père de deux enfants.

Depuis décembre 2016, Alain Sansonnens est le premier chargé de communication engagé par la ville. Il mettra en œuvre la communication interne et externe.

Le chargé de communication a notamment pour mission d'assurer le leadership dans la gestion de la communication interne et externe de la ville de Bulle, de conseiller de manière proactive le Conseil communal et l'administration dans leur démarche de communication et les assister dans leurs choix, de réaliser ou de faire réaliser les produits et supports de communication internes et externes, de préparer et de développer le contenu éditorial du journal d'information et de planifier la diffusion.

Il doit aussi préparer et développer le contenu des autres supports de communication, comme le rapport de gestion, la lettre d'information au personnel, le site internet ou encore les avis à la population, organiser leur production, leur correction, leur validation et leur diffusion.

Il va également développer une stratégie pour tous les domaines de l'e-communication: site internet, newsletter, réseaux sociaux, etc., concevoir et organiser des manifestations spécifiques institutionnelles et grand public pour expliquer et valoriser les grands dossiers portés par la ville ainsi qu'entretenir et développer les réseaux de relations externes, notamment avec les partenaires de la ville, les médias, les associations et sociétés locales et la population.



Concours

Photo mystère du Bulletin

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié. Le gagnant ou la gagnante sera averti(e) personnellement. Prix: 50 francs.

M^{me} Marie-Thérèse Chammartin, à La Tour-de-Trême, a gagné le concours de la dernière édition après tirage au sort. Il s'agissait de l'ancien local du feu.

Envoyez le talon-réponse rempli à
Ville de Bulle, Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle
bulletin@commune.bulle.ch

Nom/prénom:

Adresse:

Réponse:

